## TABLE ALPHABETIQUE

Chambre 154.-220. Il ne peut être élu pour les communes, mais il garde sa place, si étant Membre il est fait Sheriss 185. Enquêtes par les Juges d'assissa au sujet de seurs retours d'élections 224. Les Sheriss autorisés à faire prêter serment aux Electeurs 225. Précepte à donner par eux aux Mairs et Bailliss des villes et Bourgs de leur Comté 226. Pénalité de £100 contre eux pour chaque contravention 227.

que contravention 227. SOLLICITEUR Général sommé par la Chambre haute 183

Un autre reclamé par la Chambre basse 183.

STATUTS, continués d'un Parlement ou d'une Session à l'autre s'ils ne sont continués dans le Parlement ou la session suivante, tombent 339.

STEWARD, nommé pour prononcer les jugements de vie

et de mort 107.

SUBORNEUR aux Elections inhabile à voter ensuite 165.

SUBSIDES, voyez Taxe à la lettre T.

SUCCESSIÓN à la COURONNE, réglée par le Parlement 70. Décision concernant la disposition de la couronne 74. SUPREMACIE du PAPE abolie par le Parlement 87. SURVEILLEURS des Clercs à un Poll 202.

T.

TAXE, par qui imposée de 25 à 32.-70.-186.-290.-350. Elles ne s'accordoient autresois qu'après le remede porté aux plaintes 117.-295. Un Membre puni pour avoir demandé un surcroit d'impot 117. Réponse des Communes pour supplément de taxes 118.-351. Les Bills pour les taxes se referent toujours aux grands Comités 325. Les Lords enfreignent le privilège de la Chambre baile en proposant un objet d'impot 395.

TEMOIN, prévaricateur puni par la Chambre des Communes 120-123. Les témoins sont entendus devant elle Si l'accusation est faite publiquement par la Chambre 125. Les Comités peuvent punir les témoins qui ne disent pas

la vérité 361.

TERMES généraux et ambigus ne peuvent abroger un acte

TETE, Les Membres de la Chambre des Communes se couvrent la tête, quand ils sont assis 267.

TIERS ETAT, consiste des Chevaliers, Citoyens, Bour-

TI TR

TR TR

VA

VE

VE

VOI

WA

WR.

UNI

USA